

PLEINS FEUX SUR

Les méfaits collatéraux de l'alcool

Date de publication : Janvier 2025

Messages clés

- Les méfaits de l'alcool sur la personne qui le consomme sont bien documentés. Les méfaits collatéraux, ou méfaits de l'alcool pour les autres, désignent les effets négatifs ressentis au-delà de la personne qui le consomme.
- Les méfaits de l'alcool pour les autres sont nombreux et entrent généralement dans les grandes catégories suivantes : violence physique; violence sexuelle; mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants; méfaits financiers; méfaits psychologiques; méfaits sociaux¹.
- Étant donné que les méfaits de l'alcool pour les autres s'inscrivent dans un contexte socioécologique où les facteurs personnels interagissent avec le contexte de la consommation d'alcool et les facteurs communautaires, des mesures de santé publique générales et ciblées en fonction des facteurs de risque liés aux méfaits de l'alcool pour les autres sont nécessaires pour réduire les méfaits de l'alcool pour la société². Ces mesures doivent aborder sur un pied d'égalité les méfaits de l'alcool pour la population³.
- Bien qu'il soit entendu que la consommation d'alcool d'une personne peut avoir un impact sur les autres, il est nécessaire d'augmenter la collecte régulière de données afin de quantifier les méfaits causés aux autres par l'alcool et de déterminer le fardeau qu'ils font peser sur la santé.

Contexte

Une transition notable a été observée dans la mesure où le point de mire ne porte plus uniquement sur les méfaits de l'alcool pour la personne qui le consomme, mais également sur la perspective des personnes touchées par la consommation d'alcool des autres (sans égard à la leur)^{4,5}. Ces conséquences négatives comprennent à la fois l'incidence sur la santé et les répercussions sociales et peuvent être ressenties par une personne connue de celle qui consomme (par exemple, un membre de la famille, un collègue, un voisin) ou par un étranger⁴. Les complications liées à la consommation d'alcool sont documentées dans la littérature depuis au moins 1985⁶. De nombreuses complications liées à la consommation d'alcool (qu'il s'agisse de l'affaiblissement des facultés ou d'une consommation excessive) impliquent des effets collatéraux pour quelqu'un d'autre que la personne qui boit (par exemple, les accidents de la circulation, la violence familiale, les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants)⁷. Les effets collatéraux de la consommation d'alcool sur le plan personnel peuvent inclure des interruptions du sommeil, ainsi que des violences verbales, physiques ou sexuelles⁸. Plusieurs termes ont été utilisés pour désigner cette notion, y compris, mais pas seulement, les effets collatéraux de la consommation d'alcool⁹, le méfait social causé par la consommation d'alcool des autres¹⁰ et les méfaits de l'alcool pour les autres^{4,11}. Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) a indiqué que le risque de conséquences graves telles que les blessures non intentionnelles et la violence est fortement associé à une consommation accrue d'alcool, cette augmentation du risque commençant à partir de deux consommations standard par occasion⁷. Au Canada, les données de l'enquête nationale de 2012, dernières en date, indiquent qu'une

personne sur sept âgée de 15 ans ou plus a déclaré avoir subi des méfaits résultant de la consommation d'alcool d'une autre personne au cours de l'année écoulée¹².

Le présent numéro de *Pleins feux* vise à fournir une vue d'ensemble des méfaits liés à l'alcool et se concentre strictement sur les méfaits causés aux autres par l'alcool. Cette vue d'ensemble prend en compte les méfaits causés aux collectivités (par exemple, le bruit, le vandalisme et les dégâts matériels), aux familles (par exemple, la violence conjugale et la négligence à l'égard des enfants), dans les lieux de travail (par exemple, l'absentéisme, les problèmes entre collègues et les accidents du travail), ainsi que ceux causés aux amis, connaissances et autres (par exemple, la victimisation par l'agression physique et sexuelle, notamment sur les campus des collèges et universités ou dans les bars et les lieux publics)¹¹. Ce numéro de *Pleins feux* explore les divers méfaits de l'alcool pour les autres et leur incidence sur la santé de la population ou leurs méfaits collatéraux. Dans cette vue d'ensemble, les termes « effets collatéraux de la consommation d'alcool » et « méfaits collatéraux » seront utilisés de manière interchangeable avec « méfaits de l'alcool pour les autres », que l'on retrouve également dans la littérature sur la politique sur l'alcool.

Méthodes

Une recherche ciblée de la littérature publiée et de la littérature grise a été effectuée pour définir le contexte pertinent et les meilleures preuves disponibles concernant les méfaits de l'alcool. Google Scholar et PubMed ont été consultés pour les articles pertinents publiés entre 2014 et aujourd'hui. Les fonctions « PubMed Similar Articles » et « Cited by » ont été utilisées pour effectuer une recherche cumulative des publications utiles. Les sites Web des organismes pertinents ont été consultés pour trouver des énoncés de position, des examens systématiques, des recommandations ou des lignes directrices concernant les méfaits collatéraux de l'alcool. Ces organismes comprenaient : en Ontario, CAMH et l'Ontario Public Health Association (OPHA); au Canada, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne de santé publique (ACSP), Santé Canada, ainsi que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC); et, aux États-Unis, la Substance Abuse and Mental Health Services Administration (SAMHSA). Erin Hobin, scientifique de SPO spécialisé dans la politique sur l'alcool, a été consulté à propos d'autres rapports et documents clés.

Vue d'ensemble

En quoi consistent les méfaits de l'alcool pour les autres?

Deux examens rapides récents (2019) sur l'éventail des méfaits de l'alcool pour les autres ont été répertoriés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nayak (2019) a évalué les facteurs de risque d'une gamme complète de méfaits de l'alcool pour les autres chez les adultes de sexe masculin et féminin aux États-Unis (données de 2015) en utilisant des enquêtes américaines antérieures et des enquêtes internationales pour relever 10 mesures des méfaits de l'alcool pour les autres qui ont ensuite été condensées en cinq groupes². Au Royaume-Uni, un examen rapide a permis de recenser 22 méfaits pour les autres sur la base de six enquêtes menées dans cinq pays (Angleterre, Pays de Galles, Écosse, République d'Irlande et Irlande du Nord)¹³. Sur les 22 mesures des méfaits de l'alcool pour les autres, 10 recourent directement les mesures américaines des méfaits de l'alcool pour les autres (2019), avec 12 mesures supplémentaires à prendre en considération. Karriker-Jaffe et al (2023) présentent un modèle théorique reliant les politiques sur l'alcool aux méfaits causés aux femmes et aux enfants, qui vise à consolider les considérations relatives à l'environnement au sens large et établit six catégories de méfaits de l'alcool pour les autres : la violence physique; la violence sexuelle; les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants; les méfaits financiers; les méfaits psychologiques; et les méfaits sociaux¹. Ces catégories ont été générées à partir d'un examen rapide d'études pour décrire les preuves données corroborant l'incidence des politiques relatives à l'alcool sur les résultats en matière de violence physique, de violence sexuelle ainsi que de mauvais traitements et de négligence à l'égard des enfants¹.

Pour illustrer les différents exemples de méfaits de l'alcool pour les autres, les six catégories de méfaits du modèle théorique sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous, avec des exemples de méfaits cités dans les examens rapides menés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Il convient de noter que les méfaits de l'alcool pour les autres et les catégories spécifiques ne sont pas présumés mutuellement exclusifs et qu'ils peuvent se chevaucher (c'est-à-dire que plusieurs méfaits de l'alcool pour les autres ayant fait l'objet d'un examen rapide apparaissent dans plus d'une des six catégories du modèle théorique).

Tableau 1 : Exemples de méfaits de l'alcool pour les autres, au regard des catégories du modèle théorique

Catégories de méfaits de l'alcool pour les autres ¹	Exemples de méfaits ^{2,13}
Méfaits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages causés aux biens • Problèmes familiaux ou conjugaux • Problèmes au travail • Problèmes avec les amis ou les voisins • Privation de sommeil • Prise de contact avec la police
Méfaits physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Blessure physique • Sentiment d'être physiquement menacé, harcelé, effrayé ou en danger • Victime d'un accident de la circulation
Méfaits psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Victime harcelée, importunée, injuriée ou insultée de toute autre manière • Sentiment de peur ou d'être menacé • Passager d'un véhicule avec conducteur en état d'ébriété • Blessure ou négligence émotionnelles • Répercussions négatives sur l'enfant
Méfaits financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes financiers • Problèmes familiaux ou conjugaux • Déménagement • Problèmes au travail
Mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes familiaux ou conjugaux • Répercussions négatives sur l'enfant
Violence sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Victime harcelée, importunée, injuriée ou insultée de toute autre manière • Rapports sexuels forcés ou sous la contrainte

Bien que ce numéro de *Pleins feux* ne constitue pas un examen systématique complet, les trois sources publiées à l'origine du tableau 1 ont employé des méthodes d'examen rapide pour trouver et incorporer la littérature pertinente sur les catégories et les exemples de méfaits de l'alcool pour les autres. Les sections suivantes explorent plus en détail certains exemples de méfaits et l'ampleur de leurs conséquences pour la population et des sous-groupes particuliers.

Quelle est l'ampleur des méfaits de l'alcool pour les autres?

Les données américaines (2019) indiquent qu'environ une femme adulte sur cinq (21 %) et près d'un homme adulte sur quatre (23 %) ont subi au moins un méfait de l'alcool pour les autres au cours de l'année écoulée. Cela signifie que 53 millions d'adultes (26 millions de femmes et 27 millions d'hommes) aux États-Unis ont subi au moins un type de méfait lié à la consommation d'alcool d'une autre personne². L'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECAD) de 2019 fait état des méfaits directs de l'alcool pour la personne qui le consomme, mais ne présente pas les méfaits collatéraux liés à la consommation d'alcool par d'autres personnes¹⁴.

Outre les différents types de méfaits collatéraux, les facteurs contextuels liés à la consommation d'alcool (par exemple, les personnes, le lieu, le moment, le type de boisson) contribuent et se rattachent sans exception aux méfaits liés à l'alcool, en plus des niveaux de consommation¹⁵. En particulier, la consommation d'alcool le week-end, la consommation d'alcool dans des débits de boissons et la consommation simultanée de drogues illicites sont fréquemment associées à des méfaits¹⁵. La consommation fréquente dans les débits de boissons et la consommation à l'extérieur (par exemple dans la rue et les parcs) sont formellement associées aux méfaits causés par la consommation d'alcool des autres, ce qui suggère que ce sont là d'importants secteurs à cibler lors des campagnes de prévention. Les femmes, les jeunes, les personnes ayant un faible niveau d'instruction et celles qui boivent le plus souvent sont les sous-groupes de population les plus souvent touchés par la consommation d'alcool des autres et constituent donc des groupes cibles à ne pas négliger dans les efforts de prévention¹⁶.

Conséquences des méfaits de l'alcool pour les autres – Exemples choisis

Mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants : Un examen exploratoire de 2021 portant sur des études menées à partir de registres a révélé que les enfants dont les parents ou les tuteurs consomment de grandes quantités d'alcool étaient davantage exposés, entre autres, aux troubles mentaux, aux hospitalisations pour maladie ou blessure, à la mortalité infantile, à la criminalité, à des résultats médiocres en matière d'emploi et d'éducation, aux mauvais traitements et à la négligence, ainsi qu'au placement en institution ou en famille d'accueil¹⁷.

Violence physique : Environ 50 % de tous les incidents violents aux États-Unis sont liés à l'alcool, et une étude récente a établi un lien entre l'alcool et de nombreuses formes de violence au Canada¹⁸. Il est prouvé que la consommation d'alcool, en particulier jusqu'à l'ivresse, est associée à des actes d'agression ou de violence, mais les mécanismes exacts par lesquels l'alcool contribue à l'agression ou à la violence sont inconnus et il n'y a pas assez de preuves pour définir avec exactitude la relation dose-réaction¹⁸. Une étude américaine des données de l'enquête nationale sur l'alcool (2000–2015) portant sur 20 656 adultes a démontré que les monopoles sur la vente d'alcool étaient associés à une diminution de 41,2 % des risques de méfaits physiques pour les autres, et qu'une augmentation de 10 % de la densité des bars était associée à une augmentation de 1,2 % des risques de méfaits liés à la conduite automobile¹⁹. Chez les hommes, les taxes sur la bière sont associées à une diminution des risques de méfaits physiques pour les autres et les monopoles sont associés à une diminution des risques de méfaits physiques et de méfaits liés à la conduite automobile¹⁹.

Une politique plus stricte en matière d'alcool pourrait réduire les agressions et les méfaits liés à la conduite d'un véhicule par une autre personne qui a consommé de l'alcool, en diminuant les taux de consommation excessive d'alcool³¹. Les politiques sur l'alcool ne permettent pas nécessairement de réduire les problèmes familiaux causés par un autre buveur, ces problèmes étant considérés comme plus fréquents dans les régions où le statut socioéconomique est bas²⁰. Dans son *Projet d'actualisation des Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada* (2022), le CCDUS présente des données qui associent l'alcool à la violence dans les fréquentations et entre partenaires intimes au Canada¹⁸.

En Ontario, la majorité des suspensions de permis de conduire à court terme et des accusations fédérales de conduite avec facultés affaiblies en 2021 étaient liées à l'alcool (en comparaison de celles liées aux drogues), l'alcool représentant annuellement 95 % des suspensions (5 770 sur 6 100) et 78 % des accusations (12 275 sur 15 657)²¹. Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) a recommandé le contrôle obligatoire de l'alcoolémie, illustré, par exemple, par le Programme de suspension administrative des permis de conduire. Il a également fait les recommandations suivantes : l'adoption de politiques et de procédures fondées sur des données probantes pour réduire la violence physique ainsi que les agressions et le harcèlement sexuels; en ce qui concerne les points de vente d'alcool à emporter, l'octroi de permis de vente alcool et l'application de la loi en fonction du risque; enfin, une surveillance et une application accrues des règlements sur l'alcool²².

Violence sexuelle : Un examen systématique d'études démographiques évaluant la violence interpersonnelle attribuable à la consommation d'alcool d'autres personnes a révélé qu'une proportion importante de la population adulte subissait les méfaits de la consommation des autres (la prévalence regroupée de la violence sexuelle découlant de la consommation des autres chez les hommes et les femmes était, respectivement, de 1 à 3 % [IC (intervalle de confiance) 95 % : 0-5-3-3 %, IP (intervalle de prévision) 95 % : 0-1-16-9 %]) et de 3 à 4 % (IC 95 % : 1-4-8-3 %, IP 95 % : 0-2-35-3 %) et variait de 0 à 4 % (IC 95 % : 0-1-1-6 %, IP 95 % : 0-0-7-3 %) et de 2 à 7 % (IC 95 % : 1-1-6-3 %, IP 95 % : 0-2-30-0 %) pour différentes autres formes de violence entre partenaires intimes²³. Cette étude conclut qu'une proportion importante de la population subit les méfaits de la consommation d'alcool des autres et que, pour autant, pour faire partie intégrante de toute stratégie de santé publique, la politique et les interventions en matière d'alcool doivent porter sur tous les méfaits de la consommation d'alcool, y compris la violence interpersonnelle découlant de la consommation d'alcool des autres²³.

Méfaits psychologiques : La dépression et l'anxiété ont été fortement associées à l'exposition aux méfaits de la consommation d'alcool des autres pour la personne, ainsi qu'à des combinaisons de méfaits causés par un partenaire qui boit ou des membres de la famille qui boivent. Cette étude s'appuie sur les données de quatre enquêtes visant la période de 2000 à 2015 menées aux États-Unis²⁴. Greenfield et al (2015) ont étudié les liens associant la dépression et l'anxiété à chacun des différents méfaits (famille ou relation, difficultés financières et voies de fait ou agressions, méfaits attribués dans tous les cas à un partenaire ou à un membre de la famille), à la fois indépendamment et en combinaison. Par exemple, la cooccurrence de difficultés relationnelles et d'agressions, dont les méfaits sont attribués à la consommation d'alcool d'un partenaire intime ou d'un membre de la famille, est associée à une plus grande anxiété. La dépression ou l'anxiété a été associée à la cooccurrence de problèmes financiers et d'agressions.

Il est important de documenter l'incidence des méfaits de l'alcool pour les autres, notamment sur la santé mentale, afin de renforcer les politiques de lutte contre l'alcoolisme et de contribuer à l'élaboration de stratégies de prévention et d'interventions visant à réduire les méfaits²⁴.

Méfaits financiers pour la société : Les mères contre l'alcool au volant (MADD Canada) ont rapporté qu'il y a eu au total 181 911 accidents liés à des facultés affaiblies en 2010 (sans préciser si l'affaiblissement des facultés était dû à l'alcool seul ou combiné à d'autres substances). Les coûts ont été estimés à 20,62 milliards de dollars, ce qui comprend les décès, les blessures, les dommages matériels, les ralentissements de la circulation, les dépenses personnelles, les frais d'hospitalisation et de santé ainsi que les coûts des services de police, d'incendie et d'ambulance²⁵.

Santé publique Ontario (2023) a estimé que 4 330 décès, 22 009 hospitalisations et 194 693 visites aux services des urgences chez les personnes âgées de 15 ans et plus en Ontario étaient attribuables à l'alcool, avec un total de 4,5 milliards de dollars de coûts directs de soins de santé et de coûts indirects liés à la consommation d'alcool²⁶. Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure l'alcool a contribué aux blessures intentionnelles et non intentionnelles en Ontario, ainsi qu'aux accidents de la circulation²⁷.

Tableau 2 : Estimations tirées des moyennes annuelles concernant les décès, les hospitalisations et les visites aux services des urgences pour certains problèmes de santé attribuables à l'alcool chez les personnes âgées de 15 ans et plus, dans l'ensemble et selon le sexe, Ontario

Événements attribuables à l'alcool	Décès	Hospitalisations	Visites aux services des urgences
Blessures intentionnelles attribuables à l'alcool	18,5 % des décès suivant des blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool	18,6 % des hospitalisations pour blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool	19,0 % des visites aux services des urgences pour blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool
Accidents de la circulation attribuables à l'alcool	14,1% des décès suivant un accident de la circulation sont attribuables à l'alcool	13,5 % des hospitalisations suivant un accident de la circulation sont attribuables à l'alcool	13,7 % des visites aux services des urgences suivant un accident de la circulation sont attribuables à l'alcool
Blessures non intentionnelles attribuables à l'alcool	11,9 % des décès suivant des blessures non intentionnelles sont attribuables à l'alcool	9,5 % des hospitalisations pour blessures non intentionnelles sont attribuables à l'alcool	13,1 % des visites aux services des urgences pour blessures non intentionnelles sont attribuables à l'alcool

Source : Santé Ontario et Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Burden of health conditions attributable to smoking and alcohol by public health unit in Ontario: supplementary tables [En ligne]. Toronto : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2023/burden-health-smoking-alcohol-supplementary-tables.xlsx?&sc_lang=en

Limites et forces

Les études consistant à examiner les méfaits de la consommation d'alcool portaient principalement sur la personne qui consomme l'alcool. Les méfaits collatéraux de la consommation d'alcool, ceux que subissent des personnes en raison de la consommation des autres, sont un domaine d'étude en pleine évolution et il peut être difficile de prendre la mesure précise de leurs conséquences pour les personnes, la famille et la société. En conséquence, la documentation de l'examen semble limitée, ce qui témoigne de l'insuffisance de données sur l'étendue des méfaits collatéraux de la consommation d'alcool dans nos collectivités et les interventions les mieux indiquées pour réduire les méfaits, en particulier pour les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée.

Les données disponibles en Ontario et au Canada se limitent principalement à la consommation d'alcool et au comportement des personnes et, le plus clair du temps, les systèmes actuels ne surveillent pas les effets collatéraux de la consommation d'alcool au niveau de la population. Nous sommes limités à ce qui est disponible dans les études de recherche (qui utilisent souvent des données autodéclarées) pour estimer l'impact des méfaits de l'alcool pour les autres en Ontario.

Dans bien des cas, les politiques et les interventions mises en place ciblaient les personnes ayant une consommation d'alcool plus élevée ou celles reconnues comme souffrant d'un trouble lié à la consommation d'alcool, et non celles touchées de manière disproportionnée par les méfaits collatéraux de l'alcool.

Conclusion

Les méfaits de l'alcool pour les autres ont été évalués de multiples façons et entrent généralement dans les grandes catégories suivantes : la violence physique; la violence sexuelle; les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants; les méfaits financiers; les méfaits psychologiques; et les méfaits sociaux¹. Un peu à la manière de la fumée secondaire qui a un impact sur les non-fumeurs, la consommation d'alcool d'une personne peut se répercuter sur d'autres personnes qui ne consomment pas elles-mêmes de l'alcool²⁸. Il est possible de mettre à profit les leçons tirées des politiques de lutte contre le tabagisme pour réduire la consommation et les méfaits. La politique de lutte contre le tabagisme a connu un changement important avec la prise de conscience et l'acceptation des résultats de la recherche concernant les effets néfastes de la fumée secondaire sur la santé des autres²⁹. Compte tenu de l'expérience acquise en matière de politiques et d'interventions de lutte contre le tabagisme, la sensibilisation du public aux méfaits de l'alcool pour la santé des autres pourrait influencer sur l'acceptabilité sociale de la consommation d'alcool en général et dans les espaces publics en particulier, en renforçant les mesures visant à modifier l'environnement de consommation et à limiter la disponibilité de l'alcool²⁹. Des travaux sont en cours pour évaluer comment les environnements peuvent contribuer à minimiser les méfaits pour les femmes et d'autres groupes prioritaires (minorités raciales ou ethniques et minorités sexuelles ou de genre) et identifier les types, les chevauchements et la gravité des méfaits causés par l'alcool et les drogues³⁰. Étant donné que les méfaits de l'alcool pour les autres s'inscrivent dans un contexte socioécologique dans lequel les facteurs personnels (par exemple, le sexe et le statut socioéconomique) interagissent avec le contexte de la consommation d'alcool et les facteurs communautaires, des mesures de santé publique générales et ciblées adaptées aux facteurs de risque des méfaits de l'alcool pour les autres sont nécessaires pour réduire les méfaits collatéraux de l'alcool pour la société². L'éventuelle capacité à quantifier l'ensemble du fardeau que représente l'alcool pour la société pourrait ouvrir la voie à des progrès considérables, à l'instar du traité international sur la lutte contre le tabagisme²⁹.

Références

1. Karriker-Jaffe KJ, Blackburn N, Graham K, Walker MJ, Room R, Wilson IM, et al. Can alcohol policy prevent harms to women and children from men's alcohol consumption? An overview of existing literature and suggested ways forward. *Int J Drug Policy*. 2023;119:104148. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2023.104148>
2. Nayak MB, Patterson D, Wilsnack SC, Karriker-Jaffe KJ, Greenfield TK. Alcohol's secondhand harms in the United States: new data on prevalence and risk factors. *J Stud Alcohol Drugs*. 2019;80(3):273-81. Disponible à : <https://doi.org/10.15288/jsad.2019.80.273>
3. Smith BT, Warren CM, Andreacchi AT, Schwartz N, Hobin E. The joint effect of education and alcohol use on 100% alcohol-attributable hospitalization or death in Canada. *Epidemiology*. 2024;35(1):64-73. Disponible à : <https://doi.org/10.1097/ede.0000000000001674>
4. Room R, Ferris J, Laslett A, Livingston M, Mugavin J, Wilkinson C. The drinker's effect on the social environment: a conceptual framework for studying alcohol's harm to others. *Int J Environ Res Public Health*. 2010;7(4):1855-71. Disponible à : <https://doi.org/10.3390/ijerph7041855>
5. Willoughby B, Room R, Jiang H, Kuntsche S, Anderson-Luxford D, Laslett A. The extent and diversity of harm from the drinking of unknown others in Australia: an analysis of data from during the COVID-19 pandemic. *Drug Alcohol Rev*. 1^{er} octobre 2024 [Diffusion en ligne avant l'impression]. Disponible à : <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/dar.13951>
6. Fillmore KM. The social victims of drinking. *Br J Addict*. 1985;80(3):307-14. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1360-0443.1985.tb02544.x>
7. Paradis C, Butt P, Shield K, Poole N, Wells S, Naimi T, et al; Low-Risk Alcohol Drinking Guidelines Scientific Expert Panels. Repères canadiens sur l'alcool et la santé : rapport final [En ligne]. Ottawa (Ontario) : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances; 2023 [cité le 27 mai 2024]. Disponible à : https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2023-01/CCSA_Canada_Guidance_on_Alcohol_and_Health_Final_Report_fr_0.pdf
8. Boyle MA, Alliegro MC, Bolts OL, Hazen MN, Prince MA. You're stressing me out: the secondhand effects of alcohol. *Subst Use Misuse*. 2022;57(3):490-3. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/10826084.2021.2012697>
9. Giesbrecht N, Cukier S, Steeves D. Collateral damage from alcohol: implications of 'second-hand effects of drinking' for populations and health priorities. *Addiction*. 2010;105(8):1323-5. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1360-0443.2009.02884.x>
10. Rossow I, Hauge R. Who pays for the drinking? Characteristics of the extent and distribution of social harms from others' drinking. *Addiction*. 2004;99(9):1094-102. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1360-0443.2004.00788.x>
11. Karriker-Jaffe KJ, Room R, Giesbrecht N, Greenfield TK. Alcohol's harm to others: opportunities and challenges in a public health framework. *J Stud Alcohol Drugs*. 2018;79(2):239-43. Disponible à : <https://doi.org/10.15288/jsad.2018.79.239>
12. Santé Canada. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2012 [En ligne]. Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada; 2014 [modifié le 8 avril 2014; cité le 9 décembre 2024]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/enquete-surveillance-canadienne-consommation-alcool-drogues-sommaire-resultats-2012.html>

13. Burton R, Kane G, Mason J, Sheron N, Henn C, Beynon C. The range and magnitude of alcohol's harm to others: a report delivered to the Five Nations Health Improvement Network [En ligne]. London: Crown copyright; 2019 [cité le 9 décembre 2024]. Disponible à : https://www.drugsandalcohol.ie/30670/1/Alcohols_harms_to_others.pdf
14. Santé Canada. Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECAD) : sommaire des résultats pour 2019 [En ligne]. Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada; 2023 [modifié le 28 juin 2023; cité le 27 mai 2024]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/sommaire-2019.html>
15. Stevely AK, Holmes J, McNamara S, Meier PS. Drinking contexts and their association with acute alcohol-related harm: a systematic review of event-level studies on adults' drinking occasions. *Drug Alcohol Rev.* 2020;39(4):309-20. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/dar.13042>
16. Moan IS, Brunborg GS. Alcohol's harm to others: does the drinking location matter? *Subst Use Misuse.* 2021;56(10):1421-7. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/10826084.2021.1928215>
17. Brummer J, Hesse M, Frederiksen KS, Karriker-Jaffe KJ, Bloomfield K. How do register-based studies contribute to our understanding of alcohol's harms to family members? A scoping review of relevant literature. *J Stud Alcohol Drugs.* 2021;82(4):445-56. Disponible à : <https://doi.org/10.15288/jsad.2021.82.445>
18. Bernards S, Graham K, Tanner B, Chavarria J, Dhinsa T, Crépault J, et al. Le projet d'actualisation des Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada : analyse des revues sur le lien entre la consommation d'alcool et les actes d'agression et de violence [En ligne]. Ottawa (Ontario) : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances; 2022 [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2022-08/CCSA-LRDG-Rapid-Overview-of-alcohol-and-violence-revisions-per-CCSA-Apr-fr.pdf>
19. Trangenstein PJ, Subbaraman MS, Greenfield TK, Mulia N, Kerr WC, Karriker-Jaffe KJ. Association between state-level alcohol availability and taxation policies on the prevalence of alcohol-related harms to persons other than the drinker in the USA, 2000-2015. *Drug Alcohol Rev.* 2020;39(3):255-66. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/dar.13041>
20. Mothers Against Drunk Driving (MADD) Canada. Provincial short-term alcohol and drug-related suspensions & federal impaired driving charges: 2010-2021 [En ligne]. Oakville, (Ontario) : MADD Canada; 2023 [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : https://madd.ca/pages/wp-content/uploads/2023/11/Impaired-Driving-Federal-Charges-and-Prov-Sanctions_2010-to-2021_MADD-Canada-2023.pdf
21. Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH). Cadre stratégique sur l'alcool [En ligne]. Toronto (Ontario) : CAMH; 2019 [cité le 9 décembre 2024]. Disponible à : https://www.camh.ca/-/media/files/pdfs--public-policy-submissions/camh-alcohol-framework_french-2019-pdf.pdf
22. Kilian C, Klinger S, Manthey J, Rehm J, Huckle T, Probst C. National and regional prevalence of interpersonal violence from others' alcohol use: a systematic review and modelling study. *Lancet Reg Health Eur.* 2024;40:100905. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.lanepe.2024.100905>
23. Greenfield TK, Karriker-Jaffe KJ, Kaplan LM, Kerr WC, Wilsnack SC. Trends in Alcohol's Harms to Others (AHTO) and co-occurrence of family-related AHTO: the four US national alcohol surveys, 2000-2015. *Subst Abuse.* 2015;9 Suppl 2:23-31. Disponible à : <https://doi.org/10.4137/sart.S23505>

24. Mothers Against Drunk Driving (MADD) Canada. The financial cost of impaired driving [En ligne]. Oakville (Ontario) : MADD Canada; s.d. [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : <https://madd.ca/pages/impaired-driving/overview/the-financial-cost-of-impaired-driving/>
25. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Fardeau des affections attribuables au tabac et à l'alcool par circonscription sanitaire en Ontario [En ligne]. Toronto : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2023/burden-health-smoking-alcohol-report.pdf?rev=2bbb255245404a3599a1e11e0f34709c&sc_lang=fr
26. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Burden of health conditions attributable to smoking and alcohol by public health unit in Ontario: supplementary tables [En ligne]. Toronto : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 3 juin 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2023/burden-health-smoking-alcohol-supplementary-tables.xlsx?rev=4e8f04a3c4534a2f889bf63a62bf8117&sc_lang=en
27. Cassella C. 'Second-hand drinking' is the public health problem you've probably never heard of. Science Alert [En ligne], 19 juin 2017 [cité le 27 mai 2024]; Health. Disponible à : <https://www.sciencealert.com/second-hand-drinking-is-a-massive-problem-that-impacts-millions-of-americans>
28. Kilian C, Manthey J, Probst C. Quantifying alcohol's harm to others: a research and policy proposal. Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé. 2024;102(6):448-52. Disponible à : <https://doi.org/10.2471/blt.24.291338>
29. Alcohol Research Group. Secondhand harms from alcohol & drugs: impacts on families and communities across the US [En ligne]. Emeryville (Californie) : National Alcohol Research Center; 2024 [cité le 27 mai 2024]. Disponible à : <https://arg.org/project/secondhand-harms-from-alcohol-drugs-impacts-on-families-and-communities-across-the-us/>

Modèle proposé pour citer ce document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Les méfaits collatéraux de l'alcool. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2025.

ISBN :

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Ontario 